

# Vous avez une idée, un projet **POUR VOTRE QUARTIER ?**



**Le Fonds de participation des habitants  
peut vous apporter un soutien financier**

- une sortie avec les voisins
- une fête dans le hall de l'immeuble
- un vide-grenier...

angers.fr



# Le Fonds de participation des habitants (FPH)

## C'EST QUOI ?

Le FPH est une **aide financière** pour soutenir les projets collectifs et renforcer les liens entre habitants d'un quartier.

**Par exemple :**

une fête dans un immeuble,  
un débat entre habitants,  
un événement pour votre quartier  
(vide grenier...).

## C'EST POUR QUI ?

Le FPH s'adresse **aux groupes d'habitants qui ont une idée** de projet pour leur quartier.



## COMMENT ÇA MARCHE ?

Le FPH fonctionne grâce à **l'implication de bénévoles** qui sélectionnent les projets à soutenir via un comité de validation. Il est doté par la Ville d'Angers d'un budget propre.

**Les étapes pour déposer un projet :**

- 1 - Retirer un dossier auprès du centre Marcelle-Menet ou de la maison de quartier des Banchais.
  - 2 - Le remplir et le déposer 8 jours avant le comité de validation du FPH.
  - 3 - Présenter votre projet au comité de validation du FPH qui se réunit chaque premier mardi du mois, 17, rue de Jérusalem.
- Ce dernier examinera votre demande. Après délibération, il vous informera si votre projet est accepté ou non.



## INFOS

**Relais mairie Monplaisir**

**2 bis, boulevard Allonneau**

**Ouverture : lundi et jeudi 14h-17h30 ; mardi-mercredi-venredi 9h-12h30 et 14h-17h30**

**Tél. : 02 41 37 53 47**